

Objet : Procès-verbal du comité syndical du mardi 9 février 2021

L'an deux mille vingt, le neuf février neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le neuf décembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Ecoflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents ou représentés (32 membres au point 7 et 30 membres au point 8). Deux délégués ont transmis leur pouvoir à un membre de l'assemblée.

M. Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président et précise que M. David GEORGET en est le secrétaire de séance, conformément à la délibération n°86/2020 en date du 15 décembre 2020.

M. Jean-Luc DAVY débute la séance en rappelant que dans le cadre du plan de relance (volet transition énergétique) les collectivités ont été sollicitées par les services de l'Etat pour déposer leurs demandes de subvention au titre de la DSIL. Dans ce cadre et pour les actions de rénovation réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Siéml, le Président invite les collectivités à informer le préfet de ces actions dans leur lettre d'intention. M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services, précise qu'il est nécessaire de clarifier avec les services de l'Etat la façon dont seront traitées les actions de rénovation énergétique (éclairage public, chaleur bois, ...) selon qu'elles soient gérées par les communes en direct ou par le Syndicat. Un courrier va être envoyé rapidement aux collectivités à ce sujet.

1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2020

À compter du 3 février, le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2020 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2020.

2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.

M. Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 15 décembre 2020 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

M. Jean-Luc DAVY fait un point de situation sur la liquidation en toute fin d'année 2020 de la prise en charge par le Siéml d'une partie des surcoûts subis par les entreprises de travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical.

3- Adoption du règlement intérieur des instances du Syndicat

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le règlement intérieur est fixé librement par le comité syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

M. Emmanuel CHARIL précise la nécessité d'améliorer et de mettre à jour la rédaction du règlement intérieur en tenant compte des évolutions du droit écrit et prétorien et des points d'amélioration relevés au cours de la précédente mandature.

Un tableau, annexé au rapport présenté en séance, détaille les modifications et adjonctions réalisées entre la version actuelle et la nouvelle version proposée.

Ce nouveau règlement intérieur renforce notamment le pouvoir de l'assemblée délibérante via le droit d'amendement et la procédure des questions orales. Il renforce également l'obligation d'information des élus communaux au-delà du comité syndical et lève les ambiguïtés sur les modalités de vote au sein des collèges électoraux. Ainsi, par exemple, les représentants ont désormais la possibilité de transmettre un pouvoir à un autre élu au sein de leur collège électoral. Concernant les représentants délégués d'Angers Loire Métropole, l'article 2 souligne la possibilité pour ALM de procéder à un appariement entre un titulaire et son suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'adopter** le nouveau règlement intérieur des instances du syndicat tel qu'annexé au rapport présenté en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

4- Adoption du règlement de la commission d'appel d'offres (CAO)

M. Jean-Luc DAVY précise que le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) n'est pas obligatoire mais qu'il est fortement recommandé, l'organisation et le fonctionnement de cette instance n'étant régis par aucun texte depuis la réforme du droit de la commande publique en 2016.

Il convient donc pour le Syndicat de se doter d'un règlement intérieur définissant l'organisation et le fonctionnement de la CAO dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur détermine ainsi les délais et modalités de convocation et fait mention des règles de signature des procès-verbaux. Il précise également les règles de remplacement des titulaires par des suppléants mais surtout détermine les modalités de la délégation de présidence des commissions en l'absence du Président.

Enfin, un paragraphe rappelle les règles en matière de conflit d'intérêts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'adopter** le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres tel qu'annexé au rapport présenté en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

5- Adoption du règlement intérieur de la commission de délégation de service public (CDSP)

M. Jean-Luc DAVY précise que le règlement intérieur de la commission de délégation de service public (CDSP) n'est pas obligatoire mais qu'il est fortement recommandé, l'organisation et le fonctionnement de cette instance n'étant régis par aucun texte depuis la réforme du droit de la commande publique en 2016.

Il convient donc pour le Syndicat de se doter d'un règlement intérieur définissant l'organisation et le fonctionnement de la CDSP dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout comme la CAO, le règlement intérieur de la CDSP détermine les délais et modalités de convocation et fait mention des règles de signature des procès-verbaux. Il précise également les règles de remplacement des titulaires par des suppléants mais surtout détermine les modalités de la délégation de présidence des commissions en l'absence du Président.

Enfin, un paragraphe rappelle les règles en matière de conflit d'intérêts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'adopter** le règlement intérieur de la commission de délégation de service public tel qu'annexé au rapport présenté en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

6- Instauration de la commission transition énergétique et de la commission réseaux, géomatique et territoire connecté

M. Jean-Luc DAVY expose l'intérêt de créer, pour une durée illimitée, une commission transition énergétique et une commission réseaux, géomatique et territoire connecté, lieux privilégiés d'échanges et de travail entre élus et services pour réfléchir aux orientations futures des activités opérationnelles du syndicat, alimenter les réflexions du Bureau et préparer les décisions du comité syndical.

Chaque commission serait composée du Président du Siéml, qui en est le président de droit, et de 8 membres désignés au sein du comité syndical, étant précisé que ces membres seront désignés lors du prochain comité syndical, à la suite d'un appel à candidature.

Si le nombre de candidats était supérieur au nombre de postes à pourvoir, le nombre de sièges pourrait être revu statutairement pour chacune des commissions, étant précisé que le formalisme de ces commissions n'exclue pas la possibilité de les ouvrir ponctuellement à d'autres membres du comité syndical intéressés par une thématique spécifique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la création de la commission transition énergétique et de la commission réseaux, géomatique et territoire connecté, pour une durée illimitée ;
- **de fixer** la composition de la commission transition énergétique et de la commission réseaux, géomatique et territoire connecté dans les conditions exposées ci-avant.

Nombre de délégués en exercice : 46

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 33

7- Approbation du pacte d'actionnaires de la SCIC GNV de Lasse et désignation du représentant du Siéml

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le comité syndical du 30 juin 2020 a approuvé les statuts de la société coopérative de production Baugeois Vallée Energies Renouvelables pour la gestion notamment du projet de station GNVbioGNV située sur la zone d'activités de Lasse, ainsi que la prise de participation du Siéml au capital de cette structure.

Il précise que la SCIC regroupe la communauté de communes Baugeois Vallée, le Sivert, Alter Énergies, le bureau d'études Incub'Ethic, les porteurs du projet de méthanisation Noyant bio-Énergie et le Siéml autour de la construction de la station d'avitaillement GNV. Pour rappel, cette station est située au cœur de l'écosystème industriel qui se développe actuellement autour de l'unité de valorisation énergétique de Lasse dans une logique d'économie circulaire.

Le Siéml est actionnaire à hauteur de 10 % de la SCIC.

Il convient aujourd'hui de préciser dans un pacte d'associés les modalités de détention, de gestion et de cession des participations détenues par l'associé fondateur et par les associés investisseurs dans la SCIC et de désigner un représentant à l'assemblée générale de la SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables.

Le pacte d'associés est joint en annexe du rapport présenté en séance. M. Emmanuel CHARIL, DGS, précise qu'une ultime version a été déposée sur l'extranet des élus la veille du comité syndical et diffusée parmi les membres de l'assemblée. Cette version précise notamment le minimum de capital engagé par chaque actionnaires (25 000 €), ainsi que le fondement légal qui légitime l'entrée des collectivités au capital de cette SCIC (capital privé) (loi de 1947 sur la coopération).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de pacte d'associés de la SCIC Baugeois Vallée Energies Renouvelables visant à renforcer la gouvernance de la Société et à instaurer des règles de bon fonctionnement de la Société entre ses actionnaires ;
- **de désigner** Thierry TASTARD, vice-président du Siéml, comme délégué à l'assemblée générale ;
- **d'autoriser** le délégué à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SCIC qui pourrait lui être confié par l'assemblée générale ;

- **d'autoriser** en conséquence, le délégué du Siéml au sein des instances décisionnelles de la SCIC, à signer ledit pacte d'actionnaires pour le compte du Siéml, collectivité locale.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	34
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	34

8- Débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 présente au comité syndical les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

M. Eric TOURON, vice-président en charge des finances, précise que le rapport d'orientations budgétaires est l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du syndicat, ainsi que sur les enjeux stratégiques de développement et de diversification des activités du syndicat.

Il revêt cette année un caractère tout particulier, parce qu'il s'agit du premier débat d'orientations budgétaires de la mandature et parce qu'il se déroule dans un contexte de crise sanitaire et d'effondrement de l'activité économique française totalement inédit. Les orientations budgétaires sont teintées des différents plans de relance national et régional et plus localement d'une ambition forte du Siéml de poursuivre son accompagnement en faveur des territoires et de capter les subventions de la relance.

Le budget prévisionnel 2021 se veut donc volontariste pour être en capacité de répondre aux nombreux appels à projets, certaines candidatures ayant déjà été déposées en ce qui concerne le volet « Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale » du Facé. Des subventions pourraient donc venir abonder les recettes d'investissements mais elles ne sont pas prises en compte pour l'heure.

M. Eric TOURON informe l'assemblée qu'une prospective financière sur la durée du mandat réalisée par un cabinet spécialisé sera présentée avant le vote du budget ; cet effort d'analyse prospective permettra au Siéml d'arrêter sa stratégie financière sur la durée du mandat.

Après avoir présenté la situation macro-économique et législative dans le cadre notamment des dispositions de la loi de finances 2021, M. Eric TOURON expose la situation financière du syndicat à ce jour et les projets structurants qui conditionnent les orientations budgétaires 2021 :

- l'installation d'une chaufferie bois au siège du Siéml ;
- la première année du projet « Territoire connecté » (horloges connectées) ;
- la deuxième année de subvention d'équipement « Territoire Intelligent » (ALM) ;
- la montée en puissance de la compétence chaleur renouvelable avec notamment le premier projet de chaudière bois sur Saint-Augustin-des-Bois ;
- le projet d'autoconsommation collective sur la zone d'activités d'Ecouflant ;
- le financement du budget annexe IRVE et la nouvelle phase de déploiement de bornes de recharge ;
- le financement du budget annexe GNV et la création d'une nouvelle micro station GNV au nord-ouest de la Métropole angevine ;
- le programme BEE 2030 ;

- l'étude prospective relative à l'émergence d'un écosystème hydrogène et d'une micro station hydrogène dans la zone d'activités d'Ecouflant.

En conclusion, M. Eric TOURON souligne à nouveau le caractère extrêmement ambitieux et volontariste que revêt ce budget pour accompagner les plans de relance national et régional, ainsi que l'augmentation des crédits de dépenses en investissement (+ 18 %) fléchée vers des projets structurants et vertueux, afin de capter les subventions des nombreux appels à projet. Il souligne une structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe ne comportant aucun risque et un encours de dette qui aura quasiment diminué de moitié dès fin 2023 permettant ainsi de reconstituer progressivement la capacité d'autofinancement nette. Enfin, il met en exergue les recrutements nécessaires à la conduite de ces projets structurants et l'augmentation sensible du budget du personnel qui en résulte.

M. Frédéric PAVAGEAU détaille alors dans le cadre des orientations budgétaires RH, la structure des effectifs et les dépenses de personnel, ainsi que leur évolution prévisionnelle pour l'exercice 2021 marqué par une augmentation sensible de la masse salariale et un renforcement net des effectifs.

Après avoir entendu l'exposé des Messieurs les rapporteurs, respectivement M. Eric TOURON, vice-président en charge des finances, pour la partie budgétaire, puis Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines pour la partie RH ;

Après avoir entendu les débats :

M. Joss MATHIOT interroge M. Eric TOURON sur la localisation de la station hydrogène.

M. Jean-Luc DAVY rappelle la volonté de la Région de développer la filière hydrogène et souligne qu'aucune initiative n'apparaît spontanément sur le département de Maine-et-Loire. Le Siéml inscrit donc de façon volontariste cette action dans son budget prévisionnel 2021 sous réserve que les conditions soient réunies pour lancer le projet de micro-station hydrogène probablement sur le site du Siéml. M. Emmanuel CHARIL précise que la station sera probablement installée sur la zone d'activités d'Ecouflant si pour des questions foncières, elle ne pouvait être installée sur le site du Syndicat.

Dans le cadre de la présentation du budget annexe IRVE et du montant inscrit pour 2021, M. Gilles TALLUAU s'interroge sur l'augmentation du nombre d'usagers et l'évolution, en conséquence, des recettes.

M. Emmanuel CHARIL souligne que le réseau de bornes de recharge est sur le point d'atteindre une partie du petit équilibre en couvrant au moins les dépenses d'électricité ; le nombre de recharges est par ailleurs en constante hausse. A un élu qui s'interroge sur le bilan des bornes de recharge, M. Emmanuel CHARIL rappelle que les chiffres sont régulièrement transmis aux communes, au moins une fois par an lors des réunions territoriales. Un effort sera fait toutefois pour renforcer l'information faite aux communes. Il rappelle que l'usage des bornes est très inégalitaire selon les territoires. Leur déploiement a été mené dans une logique d'aménagement du territoire et de maillage équilibré afin de garantir aux usagers des véhicules électriques une continuité du service sur l'ensemble du département. Il faut accepter que certaines bornes soient sous utilisées.

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le prestataire gestionnaire des bornes dispose d'un outil de suivi de la consommation de chaque borne. Il propose de transmettre aux collectivités un bilan sur l'année 2020.

A ce sujet, M. Eric TELLIEZ, directeur général adjoint en charge du pôle de la transition énergétique, précise que ces données seront intégrées à la plateforme de suivi des consommations énergétiques en cours de finalisation par le Siéml (cf. délibération n°19/2021 du précédent comité syndical relatif à l'outil Deepki). Elles seront disponibles en temps réel pour les collectivités à compter d'avril 2021.

M. Eric TOURON comprend les inquiétudes que peut soulever le poids du budget annexe IRVE pour l'année 2021 ; pour autant il souligne que les investissements du Syndicat et l'aide au développement de bornes de recharge est un service public qu'une commune seule ne pourrait porter.

M. Jean-Luc DAVY précise que depuis la première borne posée en novembre 2015 à Durtal, la mobilité électrique s'est fortement développée. Lors du premier salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative en 2016, seuls deux constructeurs présentaient des véhicules « tout électrique » aux côtés

de véhicules hybrides. Aujourd'hui, quasiment tous les constructeurs proposent des véhicules 100 % électriques. Bien que le Siéml défende une politique d'un mix de mobilités, son engagement dès 2015 permet de disposer aujourd'hui d'un maillage de bornes de recharge sur l'ensemble du Maine-et-Loire, contrairement à un département voisin qui ne dispose pas de syndicat d'énergie. Par ailleurs, la mise en place de l'interopérabilité des bornes en Pays de la Loire et en Bretagne est une belle avancée qui se poursuit avec un nouveau marché unifié d'exploitation des bornes au niveau régional (avril 2021).

M. Emmanuel CHARIL rappelle que deux scénarii sont possibles pour massifier la mobilité électrique : soit augmenter l'autonomie des batteries électriques mais la course à la puissance à ses limites économiques et environnementales, soit multiplier les infrastructures. L'installation d'infrastructures partout sur le territoire permet à l'utilisateur d'un véhicule électrique de 50 kVA de le recharger autant de fois que nécessaire au cours de son itinéraire. Il y existe donc un véritable enjeu pour massifier les infrastructures, ce qui limitera la course à la taille des batteries. Le gouvernement a annoncé le triplement du nombre de bornes en 2021. Le Syndicat se doit d'apporter sa contribution à cet objectif ambitieux. S'ajoute à cet enjeu de quantité, un enjeu de qualité. On peut constater parfois des soucis de qualité sur le réseau de bornes. L'effort conséquent porté par le Siéml sur la maintenance des équipements lui permet cependant d'éviter les difficultés rencontrées par certains grands opérateurs privés contraints de faire marche arrière.

M. Joss MATHIOT demande des précisions sur les bornes 50 kVa : seront-elles davantage déployées que les bornes 22 kVa ? Où seront-elles localisées ? Est-il possible de remplacer une borne 22 kVa par une bornes 50 kVA ?

M. Jean-Luc DAVY précise que les bornes 50 kVa sont considérées comme des bornes « d'itinérance » principalement destinées aux électromobilistes qui parcourent de longue distance et doivent recharger rapidement la totalité de leur véhicule. Elles sont donc réparties sur les grands axes ou proche des échangeurs comme au Siéml.

M. Emmanuel CHARIL précise que le nombre de bornes 50 kVa pourrait facilement être doublé compte tenu de leur usage croissant. Cependant, ce type de bornes, compte tenu de leur puissance et de la nécessité de redresser le courant, nécessite un investissement beaucoup plus important contrairement à une bornes 22 kVa qui utilise un système de courant triphasé alternatif. Pour passer une borne de 22 à 50 kVa le coût est relativement conséquent (réseau, raccordement, etc.). Il rappelle que le branchement est également différent d'une borne à l'autre : pour les bornes normales l'utilisateur utilise son propre câble fourni par le constructeur ; pour les bornes rapides, les câbles sont directement rattachés à la borne (trois standards de câble).

M. M. Joss MATHIOT prend l'exemple de la commune touristique de Gennes-Val-de-Loire et s'interroge sur le choix de bornes 22 ou 50 kVa ?

M. Jean-Luc DAVY souligne que le temps de recharge sur les bornes 22 kVa permettent à l'automobiliste de s'arrêter plus longtemps sur la zone touristique (restaurant, visite, etc.). M. Emmanuel CHARIL souligne la différence conséquente du coût des bornes : environ 8000 € pour les 22 kVa et 50 000 € pour les 50 kVa.

M. Eric TELLIEZ rappelle l'obligation de mettre en place un schéma directeur des IRVE et le débat actuel sur le rôle des syndicats d'énergie dans le déploiement des « supers chargeurs » 150 kVa mais aussi le développement de points de recharge très lente sur la voirie ou dans les copropriétés.

M. Alain MORINIERE questionne la part de financement du syndicat et celle qui sera éventuellement demandée à la commune. Il fait remarquer l'importance de solliciter la commune en amont afin qu'elle informe le Syndicat sur les lieux stratégiques d'implantation et que celui-ci puisse en tenir compte à l'occasion des travaux.

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le Siéml a été accompagné lors du premier déploiement par un cabinet d'études pour connaître le potentiel du territoire (nombre d'habitants, caractéristiques touristiques, etc.) et qu'un travail en concertation est systématiquement mené avec la commune pour les travaux sur les réseaux électriques. L'installation d'une borne a parfois été décalée à l'année suivante en fonction des travaux envisagés.

Concernant la participation du Siéml, le Syndicat a fait le choix pour la première phase de ne pas appeler de participation des communes. Le déploiement des bornes a reçu un financement à hauteur de 50 % par l'Etat via l'ADEME. M. Jean-Luc DAVY espère pouvoir reproduire le même montage financier pour la deuxième phase.

M. Eric TELLIEZ revient sur la densification des points de charge et précise que les communes auront l'obligation d'électrifier une place de parking par tranche de 20 places avec des points de recharge lente (3 ou 7 KvA). M. Jean-Luc DAVY complète en rappelant qu'il est possible d'installer des points de charge à bat coût notamment sur les mâts d'éclairage public, bien que ces installations posent la question du stationnement sur le domaine public.

A l'issue de la présentation par M. Frédéric PAVAGEAU des orientations budgétaires relatives aux ressources humaines, M. Alain MORINIÈRE pose une question sur l'effort de formation en direction des agents du Siéml.

Mme Elise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du Pôle ressources, répond que le plan de formation sera présenté au prochain comité syndical et précise que 35 000 € sont prévus pour les frais d'inscription directe auprès d'organismes de formation spécialisée en plus des actions menées par le CNFPT. Par ailleurs, le Syndicat mutualise de longue date des actions de formation avec les syndicats d'énergie ligériens.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021, sur la base des rapports joints en annexe du rapport présenté en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

9- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public.

M. Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, informe qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de solliciter** les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
 - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
 - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
 - en matière d'éclairage public :
 - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
 - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),

- les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
- les travaux de remplacements de matériels hors service ou à la suite d'un accident (annexe 3),
- le schéma directeur d'aménagement lumière de Baugé-en-Anjou (annexe 3),
- le remplacement de matériels hors service ou à la suite d'un accident (annexe 4).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

10- Programmes de travaux basse tension de renforcement, sécurisation, effacement et rénovation d'éclairage public.

M. Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, présente aux membres du comité syndical l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement, de sécurisation d'effacement des réseaux électriques, des travaux sur le réseau d'éclairage public, de rénovation et de maintenance de l'éclairage public pour 2020, ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2021.

Il souligne l'impact de la nouvelle dynamique du plan stratégique 2021-2026 sur le programme de rénovation 2021 de l'éclairage public et sur le déploiement de l'éclairage connecté via les premières horloges connectées.

Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte l'évolution des montants unitaires relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage public.

M. Jean-Michel MARY précise enfin que le Siéml doit verser à la communauté urbaine Angers Loire Métropole une participation forfaitaire au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation de l'éclairage public sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, conformément aux orientations budgétaires 2021 et sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2021 :
 - le contenu du programme de renforcements des réseaux électriques pour 2021 (annexe 1) ;
 - le contenu du programme d'effacements des réseaux pour 2021 (annexe 2) ;
 - les participations forfaitaires annuelles relatives à la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public des communes percevant directement la TCCFE (annexe 3) ;
 - le contenu du programme de rénovation 2021 sur le réseau d'éclairage public (annexe 4) ;
 - les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage pour 2021, et par conséquent de valider les participations forfaitaires annuelles par collectivité (annexe 5) ;

- la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE(annexe 6).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	32

11- Partenariat pour la création et la gestion de SIG auprès des EPCI.

M. Gilles TALLUAU, vice-président en charge du PCRS et de la géomatique, informe le comité syndical d'un projet de partenariat avec Anjou Bleu Communauté, Baugeois Vallée et les Vallées du Haut Anjou, afin de les accompagner dans la gestion de leur système d'information géographiques (SIG).

Au travers de ce partenariat d'une durée de 3 ans, le Siéml fera bénéficier aux EPCI de son expertise et de ses compétences dans la gestion de données. Les postes de techniciens nécessaires à la réalisation des missions détaillées en annexe du rapport présenté en séance seront en partie financés par les EPCI.

M. Gilles TALLUAU précise que le Président est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Siéml, tout acte contractuel formalisant ces partenariats, dans le cadre des délégations de compétences consenties par le comité syndical. Ces décisions feront l'objet d'un compte-rendu présenté lors d'un prochain comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical prennent acte de l'information relative au partenariat pour la création et la gestion de SIG auprès des EPCI.

12- Groupement de commandes pour l'achat, la remise à niveau et la destruction de transformateurs électriques.

M. Jean-Michel MARY rappelle que par délibération du 15 mars 2016, le comité syndical a approuvé l'adhésion du Siéml au groupement de commande pour l'achat, la remise à niveau et la destruction de transformateurs électriques, constitué pour une durée illimitée et qu'il a autorisé le président à signer la convention constitutive.

Cette convention constitutive, jointe en annexe du rapport présenté en séance, fixe les conditions de fonctionnement du groupement de commande.

M. Jean-Michel MARY précise qu'un appel d'offres doit être organisé pour qu'un nouveau marché prenne effet à compter du 1^{er} juillet 2021 dans le cadre du groupement de commande actuel.

Le SIEIL (Indre-et-Loire) propose d'être le coordonnateur du groupement de commande pour la passation du marché à venir, les frais de gestion du coordonnateur, fixés à 20 000 €, étant à répartir entre les membres du groupement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe, désignant le SIEIL coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché et les décisions éventuelles de reconduction, modification, résiliation, dans les conditions et modalités fixées par cette convention ;
- **d'autoriser** le Président du Siéml ou son représentant à signer, au nom et pour le compte du Siéml, l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures relatives nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- **d'autoriser** le coordonnateur du groupement de commandes à lancer, au nom et pour le compte des membres du groupement, une procédure en vue de l'attribution un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des prestations de fourniture de transformateurs HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique, la remise en état technique et la destruction de transformateurs déposés, sans minimum ni maximum, pour une durée de 30 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 ;
d'autoriser le Président du SIEIL ou son représentant, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes à passer, signer et notifier, au nom et pour le compte du Siéml, le marché et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, et à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- **d'approuver** la prise en charge par le Siéml, selon une part égale à celle supportée par les autres membres du groupement, des frais engendrés par les opérations de passation du marché pour un montant fixé à 20 000 €, soit à 2 000 € pour le Siéml ;
- **d'attribuer** et de verser au SIEIL, en qualité de coordonnateur du groupement, la participation précitée d'un montant de 2 000 €.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	32

13- Informations diverses

En fin de séance, plusieurs informations, détaillées dans le rapport, ont été présentées à l'assemblée. Elles n'appellent pas de remarque particulière.

- Commission spécifique du 16 janvier 2020 sur les plans de relance national et régional.
- Dépôt candidature pour l'appel à projet de la Région « énergies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents ».
- Dispositions du projet de loi de finances pour 2021 intéressant le Siéml.
- Réalisation d'une enquête ménages en partenariat avec l'Aura.
- Evolution de la réglementation FACÉ (pour mémoire).
- Lancement des projets de certification qualité et de territorialisation.
- Diffusion de la FAQ issue de la session des réunions territoriales de décembre 2020 disponible sur www.sieml.fr/reunions-territoriales.
- Rappel pour mémoire des principales dates du 1^{er} semestre 2021 :
 - o réunions du Bureau :
 - mardi 9 mars à 9 h 30 (budget primitif pour 2021)

- mardi 6 avril à 9 h 30
- mardi 11 mai à 9 h 30
- mardi 1^{er} juin à 9 h 30 (décision modificative)
- comités syndicaux :
 - mardi 30 mars à 10 h 00* (budget primitif pour 2021)
 - mardi 15 juin à 10 h 00* (décision modificative)
- première session des réunions territoriales : entre le 6 et le 22 avril 2021.

M. Jean-Luc DAVY informe qu'il a été élu membre du conseil d'administration d'Amorce en tant que représentant du Sivert. Amorce intervient historiquement dans les domaines des déchets et de l'eau et plus récemment dans le domaine des énergies. Il pourra ainsi intervenir en tant que Président du Sivert et mais aussi en tant que Président du Siéml sur l'ensemble de ces thématiques complémentaires.

M. Jean-Luc DAVY clôture la séance en soulignant l'importance du débat d'orientations budgétaires qui a recueilli un large consensus. Les projections du Siéml pour ce nouveau mandat, notamment la création de postes, permettront d'être au rendez-vous de la résilience de communes et leur groupement. Ce travail conséquent permet d'ores et déjà de préparer efficacement le projet de budget primitif qui sera présenté lors de la séance du 30 mars prochain.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexes

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents ou représentés :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
BERNAUDEAU David, suppléé par MATHIOT Joss	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	×		
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		×	
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		×	
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
FLEUTRY Lionel, suppléé par MOUSSERION Eric	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU			×
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×		
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	×		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS		×	
HIE Arnaud, suppléé par GRAVELEAU Jacques		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS		pouvoir	
MARTIN Jacques- Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	×	×	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	×		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x (1 à 8)		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x (1 à 7)		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		x	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie, supplée par ROBE Pierre	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Patrice GRENOUILLEAU, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, délégué de la circonscription des Mauges.

Annick JEANNETEAU, déléguée de la circonscription du Choletais, a donné pouvoir de voter en son nom à Frédéric PAVAGEAU, délégué de la circonscription du Choletais.